



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 24  
Nombre de présents : 18

-----  
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SIX MAI A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 20 mai 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**M. Philippe KELLNER, Maire**

**Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Alexis CHAMEREAU, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoint au Maire**

**Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, , Sophie GAIME, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Conseillers Municipaux**

**Pouvoirs :** Rita TELLOTTE (*pouvoir à Mme BLONDEAU*) - **Philippe BENY** (*pouvoir à Mr VANNIER*) - **Corinne SKORIC** (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - **Christophe ALVARÈS** (*pouvoir à Mr LEBAILLIF*) - **Hervé POTEAUX** (*pouvoir à Mr ALESI*) - **Vincent JUREDIEU** (*pouvoir à Mme DURA*)

**Absents :** Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

**Secrétaire de séance :** Sophie GAIME

Formant la majorité des membres en exercice.

**II- URBANISME****2025-34 Cession à l'euro symbolique d'une parcelle d'alignement cadastrée CB72**

Conformément :

❖ A l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute cession d'immeubles ou de droits réels immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles.

Le Contexte :

Monsieur ARTISON Alain, propriétaire de la parcelle cadastrée CB 73, est actuellement en cours de transmission d'une partie de son bien à son fils Monsieur Bouchenez Enzo  
En effet, La partie garage du 38 a été, il y a plus de 10 ans de cela, transformée en partie habitable et monsieur Bouchenez souhaite acquérir ce logement.  
Cependant, la façade du garage ainsi que la partie stationnement se trouvent sur la parcelle CB 72 aujourd'hui toujours propriété de la commune.

Sur la parcelle communale, se trouvent également un poteau TELECOM et un lampadaire d'éclairage public, il sera donc nécessaire d'annexer une servitude liée à l'entretien du matériel urbain au moment de la rédaction de l'acte de vente (pour mémoire, un poteau électrique avait déjà été déplacé lors de la construction du garage en 1995).

Sur demande du notaire en charge du dossier de Monsieur ARTISON, Maître Le Renard à CREIL 60100, et afin de régulariser cette vente, la commune propose de vendre à l'euro symbolique cette parcelle cadastrée CB 72 (appartenant au domaine privé de la commune) d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

A savoir que ce changement d'affectation du garage est en cours de régularisation administrative, et qu'une attribution de numéro de voirie est nécessaire soit le : 36 bis rue du Président WILSON.

Il est donc proposé de se prononcer sur cette cession afin de régulariser et débloquer une situation ancienne au bénéfice du fils de Monsieur ARTISON, acquéreur de ce bien familial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** cette cession aux conditions énoncées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et documents s'y rapportant, et notamment l'acte authentique à intervenir et qui sera dressé via l'étude de Maître Le Renard, Notaire à CREIL 60100 ; les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 27 mai 2025

**Le Maire,**



**Philippe KELLNER**

